

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1563

14 juillet 2011

SOMMAIRE

1. Sicav	74979	Jumi S.A.	74979
1. Sicav	74981	Konifair Investments S.à r.l.	75014
Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l. ...	75018	Konifair Investments SPF S.à r.l.	75014
ALB Investments S.à r.l.	75013	Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux S.A.	75024
Alron 2000 S.A., SPF	75016	Luxembourg Selection Fund	74980
ANAUDINE Spf S.A.	75017	MarketPrizm Group S.à r.l.	75024
ARC Asset Management S.A.	75018	Martin Currie Global Funds	74985
Asia Real Estate Prime Development Fund	75013	Midilux Holdings S.A.	74980
Bosko APL S.à r.l.	75024	Olscents S.A.	74982
BPI Global Investment Fund Management Company S.A.	75012	OptiTrend Balance	74997
Brun Holding S.A.	75017	Orco Germany S.A.	74984
Clinder S.A.	75021	Orco Property Group	74986
Clinique Privée du Dr. E. Bohler	75018	Paninvest S.A.	74982
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	74978	Protect 80 Alte & Neue Welt	74997
Criali Investment S.A.	74978	Pub.K Investments S.A.	74982
Defense Plaza JV S.à r.l.	74997	Quotapart SPF S.A.	74983
E-Lisa S.à r.l.	75023	Simplicity S.A.	74988
E-Lisa S.à r.l.	75018	Simplify Partners S.A.	74988
EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l.	75022	Sogecore S.A.	75022
Ethna-AKTIV E	74985	Stena Investment Luxembourg S.à r.l. ...	75012
ETHNA-Global Defensiv	74996	Stena Investment S.à r.l.	75012
Ethna-GLOBAL Dynamisch	74996	STENA Royal S.à r.l.	75013
Europartenaires S.A.	75014	Stratégie et Conseil S.à r.l.	75017
Finlabo Investments Sicav	74983	Traveling S.A., SPF	74983
GWM SIF	75022	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	74981
Happy Invest S.A.	75022	World Stone S.à r.l.	74996
I.T. Türk	75024	WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l. ...	75004

Criali Investment S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 23.304.400,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Faisant suite à la requête d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société, conformément à l'article 67 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société convoquée pour le 12 juillet 2011 à 11.00 heures a été prorogée à 4 semaines.

Les actionnaires de la Société (les "Actionnaires") sont en conséquence priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Société qui se tiendra le 9 août 2011 à 11.00 heures au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l' "Assemblée"), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes; et
5. Divers".

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 4 août 2011 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'Assemblée, prendre connaissance ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société:

- des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- du rapport de gestion du conseil d'administration;
- du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 45-47, route d'Arlon, L-1140, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097199/39.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra extraordinairement le 1^{er} août 2011 à 15.00 heures au siège social afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion consolidé pour l'exercice 2010;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2010;
3. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2010;
4. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Luxembourg: Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, Luxembourg

Suisse: PKB PRIVATBANK A.G., Lugano

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire.

Pas de quorum de présence requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097198/1017/23.

Jumi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.774.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} août 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mai 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097883/1023/17.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Die Aktionäre der 1. SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 3. August 2011 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2010 und sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Verwendung der Erträge
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der 1. SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44 903 - 4025, unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 oder per E-Mail unter der Adresse: Directors-Office@lu.dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Juli 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011097881/755/28.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui est reconvoquée pour le 1^{er} août 2011 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2010.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011096326/16.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

The shareholders of LUXEMBOURG SELECTION FUND are invited to the
ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 1 August 2011 at 11.00 (Luxembourg time) with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 30 April 2011
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the Annual General Meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the Annual General Meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the Annual General Meeting (the "record date") to the attention of the Company Secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011097884/755/39.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Die Aktionäre der 1. SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 3. August 2011 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der korrigierten Bilanz zum 30. September 2009 und sowie der korrigierten Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Verwendung der Erträge
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der 1. SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44 903 - 4025, unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 oder per E-Mail unter der Adresse: Directors-Office@lu.dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Juli 2011.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011097882/755/28.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} août 2011 à 14.30 heures en l'étude de Maître Henri HELLINCKX, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'alinéa 6 de l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:
«L'actionariat commanditaire est restreint aux seules sociétés du groupe I.S.M.S et à leurs salariés qui peuvent détenir directement les actions ou par le biais d'un dépositaire agréé par la Société.»
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.535.000,- (onze millions cinq cent trente-cinq mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.015.000,- (six millions quinze mille euros) à EUR 17.550.000,- (dix-sept millions cinq cent cinquante mille euros) par l'émission de 7.690.000 (sept millions six cent quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro cinquante cents) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 0,64 (soixante-quatre cents), soit une prime d'émission globale de EUR 4.921.600,- (quatre millions neuf cent vingt et un mille six cents euros).
3. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires et d'un actionnaire commandité de la Société.
4. Souscription de la totalité des 7.690.000 nouvelles actions ordinaires à émettre par un actionnaire commandité.
5. Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital d'un montant de EUR 38.002.500,- (trente-huit millions deux mille cinq cents euros).
6. Renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé avec possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription.
7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

8. Modification de la date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars à 16.00 heures, et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2^e Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance.

Référence de publication: 2011097890/795/36.

Olscents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 août 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097885/1023/17.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 1^{er} août 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011097886/1023/16.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 5 août 2011 à 16.00 hrs au siège de la société à Luxembourg, 32, Rue Auguste Charles, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;

3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097887/832/18.

Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 août 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097888/795/17.

Traveling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 1^{er} août 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011097889/795/18.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.579.

Erratum: It is hereby confirmed that the Annual General Meeting of the Fund will be held on 1st August, 2011 at 2:30 p.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, contrarily to what was indicated in the first publication made on 13th July 2011.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on 1st August, 2011 at 2:30 p.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31st March, 2011

3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st March, 2011
5. Statutory nominations i.e:
 - Resignation of Giovanni Patri as Director on 18th February, 2011
 - Renewal of mandates of Sylvain Feraud, Anselmo Pallota, Alessandro Guzzini and Margherita Balerna Bommartini as Directors
 - Appointment of Arnaud Bouteiller as Director
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31st March, 2011 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011097891/755/35.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

You are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company (hereinafter "Extraordinary General Meeting") to be held at the registered office of the Company on 25 July 2011 at 03:00 p.m., to discuss and to vote on the following agenda:

Agenda:

- (i) Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the article 2, first paragraph of the Company's articles of association related thereto, as follows:
"The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors."
- (ii) Decision to dismiss, with no delay, PricewaterHouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as the auditor (réviseurs d'entreprises) of the Company;
- (iii) Decision to appoint, with no delay, Deloitte as an auditor (réviseurs d'entreprises) of the Company, in the event of dismissal of PricewaterHouseCoopers pursuant to the previous item of the Agenda.

Attendance to the Extraordinary General Meeting:

- Shareholders wishing to be represented at the Extraordinary General Meeting shall provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. Such proxy duly filled up with the shareholder name and a blocking certificate (as further described below) shall be provided to the Company at the latest on 20 July 2011. The proxy form will be available either at the registered office of the Company, or by contacting the Company by fax (+352 26 47 67 67), or on the Company's website at www.orcogermany.de/investor-relations.html.

- Shareholders who elect to attend the Extraordinary General Meeting in person must ask their financial intermediary (bank, financial institution or other intermediary) with whom their shares are on deposit, to send a blocking certificate for their shares to the Company's registered office. The blocking certificate must indicate clearly the precise identity of the owner of the Company's shares, the number of shares being blocked, the date from which such shares are being blocked, and a statement that the relevant shares are registered in the local bank or broker's records in the holder's name and shall be blocked until the close of the Extraordinary General Meeting. The shareholder must bring a copy of the blocking certificate to the Extraordinary General Meeting. Shareholders, present or represented, who do not have this blocking certificate may not participate to the vote.

Disclosure notification threshold:

- Subject to compliance with the threshold notification obligations of the Luxembourg law of 11 January 2008 on the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated

market and by article 14 of the Company's articles of incorporation, there is no limit to the maximum number of votes that may be exercised by the same person, whether in his/her own name or as proxy. Shareholders who do not inform the Company in compliance with the above mentioned regulation and statutory rules will not be able to use their voting right on the Extraordinary General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011092119/1273/42.

Ethna-AKTIV E, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Ethna - AKTIV E modifié au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2011.

ETHENEA Independent Investors S.A.

Signature

Référence de publication: 2011082239/11.

(110091751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of Martin Currie Global Funds (the "Meeting"), which will be held on *July 27, 2011* at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Annual report including the report of the Managers, and the report of the Independent Auditor as at March 31, 2011.
2. Allocation of the results.
3. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2011.
4. Acknowledgment of the resignation of Mr. James Keith Ross Falconer as Director and ratification of the decision of the Board to co-opt Mr. Aly El Tahry as of November 17, 2010.
5. Re-election of Mr. Alec J. Emmott as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
6. Re-election of Mr. Jan Ankarcrona as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
7. Re-election of Mr. Zvi Hoffman as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
8. Re-election of Mr. Michael Hoare as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
9. Re-election of Mr. Aly El Tahry as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
10. Re-election of Deloitte S.A. as Independent Auditors of the Company to hold office until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
11. Approval of the Directors' fees for the year ended March 31, 2011.
12. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the Annual General Meeting to the attention of Mrs. Louise Chiappalone at the fax number (+352) 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011091314/755/40.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

—
ISIN: FR0010249599

ISIN: FR0010333302

ISIN: XS0291838992

ISIN: XS0291840626

At the request of the Bondholders Representative, a

COMMON GENERAL MEETING

of (1) the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010249599 (the "Bonds 2010") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 50,272,605.30, 4.5 per cent bonds with redeemable share subscription warrants attached due November 18, 2005 at an issue price: € 686.10, represented by 73.273 bonds with a par value of € 686.10, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on November 14, 2005 (the "Prospectus 2010"), and

of (2) the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149,999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus 2013"),

of (3) the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0291838992 and XS0291840626 (the "Bonds 2014") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 175.000.461,60, 2.5 per cent bonds with redeemable warrants attached due March 28, 2014 at an issue price: 97,10 per cent, represented by 119.544 bonds of € 1,421.45 each, for which a visa on the prospectus was delivered by the CSSF (the "Prospectus 2014"),

will be held at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 26, 2011 at 14.00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. the communication of information to Bondholders,
2. discussion on the status of the litigation before the Paris commercial court (third party challenge and case before the bankruptcy court relating to the admission in full of the Bondholders claim in Orco Property Group's bankruptcy proceedings),
3. discussion on the status of the litigation before the Luxembourg courts,
4. replacement or confirmation of the Bondholders Representative (in particular, as the case may be, of Mr Emmanuel Blouin, chosen by Orco Property Group, or Mr Luc Leroi) and determination of his powers,
5. miscellaneous.

The agenda being the same for the three Bond issues, there will be only one general meeting held with separate vote per issue.

The voting certificate including the proposed resolutions, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2010, 2013 and 2014 from July 8, 2011 on request either with the Company on www.orcogroup.com, with the Bondholders Representative by email at lloeroi@pt.lu.

Previous notices relating to the above agenda are attached to this notice. Copies of the Prospectus 2010, Prospectus 2013 and Prospectus 2014 and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com> and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholders Representative would like to point out that for holders of Bonds 2010, 2013 and 2014 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus 2010 and Prospectus 2014, holders of Bonds 2010 and 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. As mentioned in the Prospectus 2014, holders of Bonds 2014 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent Bank of New York Mellon, Brussels Branch, Avenue des Arts 35, B-1040 Brussels (Belgium) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2010, 2013 and 2014, the Bonds 2010, 2013 and 2014 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depository systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2010, 2013 and 2014 are effected.

All of the Bonds 2010, 2013 and 2014 are respectively represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). These respective Global Bonds are presently held by a common depository for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2010, 2013 or 2014, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2010, 2013 or 2014 in order to procure delivery of their voting instructions if any via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 12h00 CET (the "Expiration Time") of July 22, 2011 (the "Expiration Date"). The Bondholders Representative has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2010, 2013 and 2014, it shall not release the Bond 2010, 2013 and 2014 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions if any to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2010, 2013 or 2014 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2010, 2013 or 2014 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from July 8, 2011 to July 22, 2011.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is July 22, 2011.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is July 22, 2011.

3. Contact

The Bondholder Representative

Luc Leroi

13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

For the Bonds 2014
Bank of New York Mellon, Brussels Branch,
Avenue des Arts 35, B-1040 Brussel
Tel: +32 2 326 12 11
Email: latoya.austin@bnymellon.com

For the Bonds 2010 and 2013
CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées
14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineux
Fax: +33 1.49.08.05.82
Email: CT-Contact@caceis.com

The Company
ORCO PROPERTY GROUP S.A.
42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
Tel: +352 26 47 67 1
Fax: +352 26 47 67 67
Email: dbenhamou@orcogroup.com

Eischen, July 6, 2011.

Luc Leroi
Bondholders Representative

Référence de publication: 2011092128/1273/136.

**Simplify Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. Simplicity S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.483.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE QUATORZIEME JOUR DU MOIS DE MARS A 14 HEURES 30.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de «SIMPLICITY S.A.» (la Société), une société anonyme ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n°2000 le 18 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié du soussigné, le 23 juillet 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n°2383 le 30 septembre 2008. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140483.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. Sandro CAPUZZO, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne Mme Sara PERNET, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit M. Francesco MOLARO, résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou comme le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'acter que:

I.- les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et par les mandataires représentant les actionnaires absents et par les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès-verbal;

II.- les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été convoqués à la présente assemblée par lettres recommandées datées 4 mars 2011 et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. De ce fait, l'Assemblée est valablement constituée selon les règles légales.

III.- le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 40.000 (quarante mille Euros), représenté par 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et 14.400 (quatorze

mille quatre cents) actions de la catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV.- les parties comparantes déclarent qu'elles représentent (i) 3 actionnaires sur un total de 4 actionnaires et (ii) 25.600 actions sur un total de 25.600 actions de la catégorie A (soit 64% du capital de la Société représenté par des actions A) et 11.600 actions sur un total de 14.400 actions de la catégorie B (soit 29% du capital de la Société représenté par des actions B); et ensemble plus de deux tiers au moins du capital social est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

IV.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "Simplicity S.A." en "Simplify Partners S.A.".

2. Transfert du siège social de la Société au 3A, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Refonte complète des statuts de la Société et modification de la clause d'objet social de la manière suivante:

"L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. La société peut, en particulier, souscrire à des actions dans et agir en tant qu'actionnaire commandité de société d'investissements organisées sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans, et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

4. Reconnaissance de la démission de M. Pierpaolo Squillante, M. Stefano Jeantet et M. Francesco Molaro en tant que membres du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) avec effet au 28 février 2011, et décharge.

5. Nomination des personnes suivantes en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 1 mars 2011 et pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui sera clôturé au 31 décembre 2015. Conformément aux dispositions statutaires¹, lesdits membres seront choisis parmi les candidats proposés dans la liste en annexe.

6. Ratification des actes conclus durant la période allant du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 14 mars 2011 par les anciens et/ou nouveaux membres du Conseil d'Administration.

7. Pouvoirs.

¹ **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 7 membres (mais toujours impair) au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser trois années et en tout temps révocables par elle. Le conseil sera composé d'administrateurs A (ci-après les "administrateurs de catégorie A") et d'administrateur(s) B (ci-après les "administrateurs de catégorie B"). Les administrateurs de catégorie A seront majoritaires en nombre au conseil et le Président du conseil sera choisi et nommé parmi eux.

En vue de la nomination des administrateurs, au moins deux candidats doivent être présentés pour chaque poste d'administrateur à pourvoir. Les actionnaires de catégorie A présenteront les candidats au poste d'administrateur de catégorie A et les actionnaires de catégorie B présenteront les candidats au poste d'administrateur de catégorie B. La liste des candidats doit être envoyée avec la convocation afin que les actionnaires puissent en prendre connaissance et

doit être remise au président de l'assemblée générale immédiatement après l'ouverture des débats portant sur la désignation d'administrateurs

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Simplicity S.A." en "Simplify Partners S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 3A, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de faire une refonte complète des statuts, y compris son objet social, en adoptant les statuts suivants:

"Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de "Simplify Partners SA" (la Société).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de son associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Art. 3. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. La société peut, en particulier, souscrire à des actions dans et agir en tant qu'actionnaire commandité de société d'investissements organisées sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans, et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modification de statuts.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 40.000 (quarante mille Euros), représenté par 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les Actions de Classe A) et 14.400 (quatorze mille quatre cents) actions de la catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les Actions de Classe B, et avec les Actions de Classe A, les Actions).

Toutes les Actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et 4.900.000 (quatre million neuf cent mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période de cinq ans prenant fin le 9 juin 2013.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, d'Actions, y compris fixer la date d'émission, le prix d'émission, l'émission avec ou sans prime et les termes et conditions de souscription et paiement des nouvelles Actions. Le Conseil d'Administration peut également décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée à cet effet, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour exécuter les augmentations de capital telles qu' autorisées ci-dessus, le présent article 5 devra être modifié de façon à refléter lesdites augmentations du capital social souscrit et le Conseil d'Administration ou toute autre personne autorisée par le Conseil devra refléter cette modification de la manière prescrite par la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Sauf stipulation contraire des présents statuts, toutes les catégories d'Actions donnent les mêmes droits.

Lorsque la société procède à l'émission de nouvelles Actions de Classe A ou Actions de Classe B ou obligations convertibles en Actions de Classe A ou en Actions de Classe B, l'exercice du droit de souscription préférentiel des actionnaires des autres catégories d'Actions n'intervient qu'après l'exercice de ce droit par les actionnaires de la catégorie dans laquelle les nouvelles Actions ou obligations convertibles sont émises.

Tous les actionnaires de chaque catégorie s'engagent pour toutes les Actions de la Société ainsi que pour tous les éventuels droits de souscription préférentiels ou obligations convertibles qui seraient émis par la Société et afférents à la même catégorie qu'ils détiennent, à ne pas en disposer sans les avoir offerts en priorité aux autres actionnaires de même catégorie dans les conditions et suivant la procédure prévue ci-après.

Chaque actionnaire qui souhaite disposer de ses Actions notifie son intention au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec avis de réception. Cette notification mentionne le nombre d'Actions visées, le prix, les conditions de paiement et l'identité complète du candidat cessionnaire.

Le droit de l'actionnaire de céder ses Actions est suspendu pendant la période permettant aux autres actionnaires d'exercer leur droit de préemption. Le droit de préemption ne se perd pas par le non exercice mais subsiste pour les cessions ultérieures.

Dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification ci-dessus, le Conseil d'Administration porte l'opération envisagée à la connaissance des autres actionnaires.

Ceux-ci disposent d'un délai d'un mois à compter de la prédite notification pour faire connaître au Conseil d'Administration et au cédant leur intention d'acquérir tout ou partie des titres mis en vente au prix proposé par l'actionnaire offrant.

Les actionnaires notifieront leur réponse par exploit d'huissier ou par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

1. Le droit de préemption est exercé proportionnellement au nombre d'Actions appartenant à chaque actionnaire au moment de chaque offre quelle que soit la classe d'Actions.

L'actionnaire cédant procédera à la répartition et avertira le Conseil d'Administration dans les quinze jours suivant celle-ci.

2. a) Au cas où la demande est inférieure au nombre d'Actions offertes, le cédant aura le droit soit d'accepter les autres actionnaires ayant fait usage de leur droit de préemption et de conserver la partie restante, soit de ne pas réaliser l'opération dans son ensemble.

En cas d'exercice partiel du droit de préemption, le cédant informera le Conseil d'Administration de sa décision de réaliser ou non l'opération. Cette information se fera dans un délai de quinze jours à dater de l'échéance du délai d'exercice du droit de préemption, sous peine de déchéance du droit de vendre à un tiers.

2. b) Au cas où le droit de préemption ne serait pas exercé ou le serait partiellement et dans la mesure où l'actionnaire offrant maintiendrait sa décision de réaliser l'opération en tout ou en partie avec le candidat-cessionnaire initialement indiqué, le Conseil d'Administration peut s'opposer à l'aliénation par une décision spéciale prise, sous peine de nullité, avant l'expiration d'une période de trois mois à dater du premier avis notifié par l'actionnaire offrant, respectivement du jour où le prix fixé par l'expert a été porté à la connaissance des parties.

Cette opposition aura pour effet de suspendre toute cession durant une période de trois mois à dater du jour de la décision de refus du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura la possibilité pendant cette période de proposer le rachat des titres par la Société et/ou des acquéreurs fermes à des conditions identiques à celles proposées par le candidat-cédant, à défaut de quoi les titres seront négociables librement après l'expiration de ces trois mois."

2. c) Lorsque, en cas d'offre de cession à titre onéreux, un actionnaire détenant des Actions de Classe B préfère ne pas user de son droit de préemption, il aura le droit d'obliger le cédant à le faire participer dans la cession projetée.

Dans ce cas, il fera savoir au cédant qu'il est, lui aussi, vendeur, en indiquant le nombre d'Actions qu'il est disposé à céder. Le droit de participer dans la vente se détermine proportionnellement au nombre total d'action que détiennent le cédant et le ou les actionnaires ayant exercé leur droit de participation dans la vente par rapport au nombre d'actions qu'un tiers est disposé à acquérir.

Le droit de participation dans la vente doit être exercé par lettre recommandée, avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai d'un mois accordé pour exercer le pré-droit de préemption.

L'actionnaire cédant s'oblige à informer les tiers acquéreurs du droit des actionnaires tel que découlant du paragraphe 2c ci-dessus.

Art. 6. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par Action. Si l'Action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Conseil d'Administration

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 7 membres (mais toujours impair) au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser trois années et en tout temps révocables par elle. Le Conseil d'Administration sera composé d'administrateurs A (ci-après les Administrateurs de Catégorie A) et d'administrateur(s) B (ci-après les Administrateurs de Catégorie B). Les Administrateurs de Catégorie A seront majoritaires en nombre au conseil et le Président du conseil sera choisi et nommé parmi eux.

En vue de la nomination des administrateurs, au moins deux candidats doivent être présentés pour chaque poste d'administrateur à pourvoir. Les actionnaires détenant des Actions de Catégorie A présenteront les candidats au poste d'Administrateur de Catégorie A et les actionnaires détenant des Actions de Catégorie B présenteront les candidats au poste d'Administrateur de Catégorie B. La liste des candidats doit être envoyée avec la convocation afin que les actionnaires puissent en prendre connaissance et doit être remise au président de l'assemblée générale immédiatement après l'ouverture des débats portant sur la désignation d'administrateurs.

A défaut de présentation des candidats par les actionnaires d'une catégorie, l'Assemblée Générale choisit librement l'administrateur pour lequel ces candidatures n'ont pas été présentées.

En cas de remplacement d'un administrateur dont le mandat a pris fin pour quelque raison que ce soit, le droit de proposer des candidats appartient à la catégorie d'actionnaires qui avait présenté l'administrateur sortant. En cas de cooptation d'un administrateur conformément à l'article 57 de la Loi, le droit de présenter des candidats à la cooptation appartient aux administrateurs nommés par la catégorie d'actionnaires qui avait présenté l'administrateur dont le poste est devenu vacant. L'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

La convocation est faite par lettre recommandée envoyée aux membres du Conseil d'Administration au moins sept jours ouvrés avant la date du conseil. En cas d'urgence, la convocation pourra être effectuée valablement par fax sous réserve de spécifier dans la convocation les raisons liées à l'urgence de la réunion. Le Conseil d'Administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions sont adoptées à la majorité des administrateurs présents et valablement représentés. Dans le cas où la décision du Conseil d'Administration est partagée, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la Société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 13. Les Assemblées Générales autres que l'Assemblée Générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 15 du mois de mai de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut être ordinaire ou extraordinaire et elle est convoquée selon les règles de forme et dans le respect des délais de convocation prévus par la Loi. L'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaires est arrêté par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations. Les résolutions de l'Assemblée Générale ne peuvent porter que sur les points à l'ordre du jour, sans aucune exception.

Le Conseil d'Administration peut pour la tenue de l'Assemblée Générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale désigne le président de l'Assemblée Générale qui peut être le président du Conseil d'Administration, un administrateur ou une personne choisie par l'Assemblée Générale. Le président de l'Assemblée Générale préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales ordinaires annuelles et les Assemblées Générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents statuts.

Distribution de Capital

Art. 15. Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, tel que celui-ci est comptabilisé dans les comptes de la Société, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social émis (la Réserve Légale). La Réserve Légale peut uniquement (i) être incorporée au capital social pour émettre des Actions de Classe A aux détenteurs d'Actions de Classe A et des Actions de Classe B aux détenteurs d'Actions de Classe B dans la proportion 85% et 15% respectivement ou (ii) être affecté à une réserve dénommée Réserve A qui peut uniquement être distribuée aux détenteurs d'Actions de Classe A pour 85% du montant de l'affectation, les 15% restant devant être affectés à la Réserve B qui ne peut uniquement être distribuée aux détenteurs d'Actions de Classe B.

Le solde restant du bénéfice net (le Revenu) doit être distribué ou faire l'objet d'une affectation conformément au paragraphe suivant.

(a) 85% du Revenu est affecté à la Réserve A ou peut être distribué par une distribution de dividende au(x) détenteur(s) des Actions de Classe A au pro-rata des Actions de Classe A détenues par eux. Les dividendes dus seront distribués au lieu et place choisi par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement

effectif. La mise en paiement relative à une telle distribution devra être effectuée dans les [] jours ouvrés suivant la décision de distribution prise lors de l'Assemblée Générale annuelle.

(b) 15% du Revenu est affecté à la Réserve B et peut uniquement (i) être distribuée pendant la période de liquidation de la Société au(x) détenteur(s) des Actions de Classe B au pro-rata des Actions de Classe B détenues par eux ou (ii) être incorporée au capital social pour émettre des Actions de Classe B.

Le montant de la prime d'émission de la Société ou tout compte assimilé tel que le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres; ou toute autre réserve libre existant antérieurement à la création des Actions de Classe A et des Actions de Classe B ou provenant d'une réduction de capital par création d'une réserve peut être converti en Réserve A ou en Réserve B par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour la modification des statuts. Toute prime d'émission ou tout compte assimilé tel que le compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres ou toute autre réserve libre existant antérieurement à la création des Actions de Classe A et des Actions de Classe B ou provenant d'une réduction de capital par création d'une réserve non converti (les Autres Réserves) autre que la Réserve A et la Réserve B, s'il y en a, pourra être distribué au détenteur d'Actions de Classe A et au détenteur d'Actions de Classe B au pro-rata des actions détenues par eux.

Toute réduction de capital par voie de repaiement ou de toute autre manière peut uniquement être distribuée aux détenteurs d'Actions de Classe A et aux détenteurs d'Actions de Classe B au pro-rata des actions détenues par eux.

Le Conseil d'Administration peut procéder à des versements de dividendes intérimaires aux conditions et suivant les modalités fixées par la Loi.

L'Assemblée Générale peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

Toute distribution de dividende intérimaire, y compris toute distribution de dividende intérimaire décidée par une Assemblée Générale, doit respecter les règles de distribution du présent article 15 des statuts étant entendu que la Réserve A est cependant disponible aux fins de distributions aux Actions A.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la Société et les actionnaires,
- les actionnaires, la Société et le Conseil d'Administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la Société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'Assemblée Générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'Assemblée Générale modificative des statuts ne délibère valablement que si deux tiers du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées et au moins les voix de la majorité Actions de Classe A. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 19. Les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'Assemblée Générale extraordinaire, statuant comme en matière de modifications des statuts peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, prononcer la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant

pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti de la manière suivante:

(i) les détenteurs d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B reçoivent un montant correspondant à la valeur nominale de leurs Actions, au-prorata de leurs actions respectives;

(ii) les détenteurs d'Actions de classe A et d'Actions de Classe B reçoivent un montant correspondant à la prime d'émission ou tout compte assimilé tel que le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, si il y en a, au-prorata de leurs actions respectives;

(iii) les détenteurs d'Actions de classe A et d'Actions de Classe B reçoivent un montant correspondant aux Autres Réserves, si il y en a, au-prorata de leurs Actions respectives

(iv) les détenteurs d'Actions de Classe B reçoivent un montant correspondant à la Réserve B;

(iv) les détenteurs d'Actions de Classe A reçoivent un montant correspondant à la Réserve A;

(vi) le reliquat est distribué est distribué aux détenteurs d'Actions de Classe A et aux détenteurs d'Actions de classe B dans la proportion 85 % pour les détenteurs d'Actions de Classe A et 15% pour les détenteurs d'Actions de Classe B.

Commissaires aux comptes

Art. 21. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) est(ont) rééligible(s).

Art. 22. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification de cause, par l'Assemblée Générale.

Art. 23. Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi du 19 décembre 2002) sont remplies, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendants. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(ont) nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de La loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Bilan - Année sociale - Autres points

Art. 24. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année (l'Année Sociale).

Art. 25. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchés en application de la Loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre note de la démission de M. Pierpaolo Squillante, M. Stefano Jeantet et M. Francesco Molaro en tant que membres du Conseil d'Administration avec effet au 28 février 2011, et de leur donner décharge (quitus) pour l'exercice de leur mandat de la date de leur nomination à la date de leur démission.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 1 mars 2011 et pour un mandat d'une durée de trois ans prenant fin 1 mars 2014:

1. M. Federico Polese né le 2 décembre 1966 à Ivrea (Italie) et résident au 1, piazza San Marco, I-20121 Milan (Italie) en tant qu'administrateur de catégorie A;

2. M. Carlo Montagna né le 27 février 1964 à Pavie (Italie) résident au 15, rue N. S. Pierret, L-2335 Luxembourg (Luxembourg) en tant qu'administrateur de catégorie A; et

3. M. Marco Gastaldi né le 29 août 1960 à Novara (Italie) résident au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg (Luxembourg) en tant qu'administrateur de catégorie B.

Sixième résolution

L'Assemblée ratifie les actes conclus durant la période allant du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 14 mars 2011 par les anciens et/ou nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser Madame Chantal KULAS afin d'accomplir les actes nécessaires à l'accomplissement des présentes résolutions, y compris les formalités à effectuer en vue de l'enregistrement des documents appropriés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur publication au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des coûts relatifs au présent acte est évalué approximativement à EUR 1.100,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour de cette Assemblée, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAPUZZO, S. PERNET, F. MOLARO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 mars 2011, LAC/2011/12380: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054514/436.

(110061112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ethna-GLOBAL Dynamisch, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Ethna - GLOBAL Dynamisch modifié au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2011.

ETHENEA Independent Investors S.A.

Signature

Référence de publication: 2011083793/11.

(110094455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

ETHNA-Global Defensiv, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Ethna - GLOBAL Defensiv modifié au 1^{er} juillet 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2011.

ETHENEA Independent Investors S.A.

Signature

Référence de publication: 2011083794/11.

(110094456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

World Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 67.257.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1412 du 29 juin 2011, page 67765, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2009 de la société World Stone:

au lieu de:

«Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg»,

lire:

«Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2011096327/15.

Protect 80 Alte & Neue Welt, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Fonds Protect 80 Alte & Neue Welt in Kraft getreten am 30. Juni 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Juli 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011096634/11.

(110108862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

OptiTrend Balance, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Fonds OptiTrend Balance in Kraft getreten am 30. Juni 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juli 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011096635/11.

(110108866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Defense Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.511.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115 703, represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Defense Plaza JV S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Defense Plaza JV S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The board of managers or as the case may be the sole manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers or as the case may be the sole manager. Vis-à-vis third parties the board of managers or as the case may be the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting

in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all twelve thousand five hundred (12,500) shares for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500).

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of incorporation of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of incorporation of the Company:

- Jacques Reckinger, Director, residing at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, born on March 14, 1965 in Luxembourg;

- Philippe Slendzak, Expert-Comptable, residing at 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, born on March 28, 1960 in Longeville-les-Metz (France); and

- William A. Bonn, Senior Managing Director, residing at One Federal, 26th Floor, Boston, MA02110 (USA), born on September 3, 1951 in New Jersey (USA).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

à Luxembourg sous le numéro B 115 703, représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, Defense Plaza JV S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Defense Plaza JV S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise ou autre entité, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut constituer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de titres et brevets de quelque origine que ce soit; elle peut, par ailleurs, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, des titres et brevets et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés affiliées à la Société tout concours, prêt, avance ou garantie;

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation et le développement de ses objets sociaux.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique est investi des pouvoirs les plus étendus aux fins de gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance ou, le cas échéant, du gérant unique. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'as-

semblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (12.500€).

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Jacques Reckinger, Director, demeurant au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 14 mars 1965 à Luxembourg;

- Philippe Slendzak, Expert-comptable, demeurant au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 28 mars 1960 à Longeville-les-Metz (France); et

- William A. Bonn, Senior Managing Director, demeurant à One Federal, 26^e étage, Boston, MA02110 (Etats-Unis), né le 3 septembre 1951 à New Jersey (Etats-Unis).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18701. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057856/387.

(110065306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.777.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May, before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,245,758,100 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 85550 (the Shareholder),

hereby represented by M^e Lynn ELVINGER, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to

participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), represented by 2,000 (two thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription – Payment

The Shareholder hereby declares to subscribe all the 2,000 (two thousand) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

(1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at eight (8), constituting therefore the board of managers of the Company.

(2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr. Thierry LENDERS, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr. Lennart STENKE, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and professionally residing at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Mr. Emile van POPERING, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;

4. Mr. Hendrik Johannes Antonius van BREEMEN, Employee, born on 11 April 1939 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Van Eesterensingel 126 f, in 2951 CM Alblasserdam, The Netherlands;

5. Mr. Michel de BODT, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and professionally residing at rue Jules Cockx 8-10, 1160 Brussels, Belgium;

6. Mr. Peter GERRARD, Banker, born on 21 October 1947 in New York (United States of America) and residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg;

7. Mr. Marc FEIDER, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

8. Mrs. Anne EHRISMANN, Manager of companies, born on 15 July 1969 in Thionville (France) and professionally residing at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai, par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 2.245.758.100 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85550 (l'Associé),

ici représentée par Maître Lynn ELVINGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents

séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. - Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.100,- (mille cent euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

(1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à huit (8), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

(2) L'Associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Thierry LENDERS, Gérant de société, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1180 Bruxelles, Belgique;

2. Monsieur Lennart STENKE, Conseiller Financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Monsieur Emile van POPERING, Gérant de société, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;

4. Monsieur Hendrik Johannes Antonius van BREEMEN, Employé, né le 11 avril 1939 à Rotterdam demeurant au Van Eesterensingel 126 f, à 2951 CM Alblasserdam, Pays-Bas;

5. Monsieur Michel de BODT, Directeur Financier, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au rue Jules Cockx 8-10, 1160 Bruxelles, Belgique;

6. Monsieur Peter GERRARD, Banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg; et

7. Monsieur Marc FEIDER, Avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Madame Anne EHRISMANN, Gérante de sociétés, née le 15 juillet 1969 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 124, Boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. LAC/2011/20746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011065103/421.

(110072603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stena Investment Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.590 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066449/16.

(110075134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 46.684.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 16 mars 2011 à 14H00

Résolution 5:

"L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Fernando Maria Costa Duarte Ulrich
- M. Manuel Maria Pimentel de Sousa e Meneses
- M. José Manuel Chaves da Veiga Sarmiento
- M. Antonio Luis Traça Borges de Assunção
- M. Joao Antonio Braga da Silva Pratas
- M. Luis Miguel Gubert Morais Leitao

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Résolution 6:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise Deloitte S.A. pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011068312/23.

(110075504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.590 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066451/15.

(110075148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2011 les actionnaires de la société 'Asia Real Estate Prime Development Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- d'élire Mr Say Teik SHIH en tant qu'administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2013;
- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en fonction de réviseur d'entreprise de la société jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011068243/16.

(110075638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

ALB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.016.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 02/05/2011

1) L'Associé Unique de la Société décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Mr Ame Björhn de sa fonction de Gérant A de la Société.

2) L'Associé Unique de la Société décide de nommer, avec effet immédiat, Mrs Viveka Björhn, née le 3 janvier 1984, avec adresse au 1 Batement Road, Croxley Green Rickmansworth, Hertfordshire, WD3 3BL England, Great Britain, à la fonction de Gérant A de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011068252/19.

(110075549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Europartenaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.271.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Messieurs René SCHLIM et Robert RECKINGER de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Christoph PIEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011068388/19.

(110075542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

**Konifair Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Konifair Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.280.

In the year two thousand eleven, on the fifth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KONIFAIR INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 151.280, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated March 24, 2010, number 625.

The meeting is opened at 8.30 am,

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

Modify the articles of incorporation (the "Articles") in order to change from a société de participation financière to a société de gestion de patrimoine familial as follows:

1. Change of the name of the Company from Konifair Investments S.à r.l. into Konifair Investments SPF S.à r.l. and subsequent modification of article 2 of the Articles.

2. Change from a société de participation financière (Soparfi) to a société de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of article 3 of the Articles.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to change of the name of the name of the Company from Konifair Investments S.à r.l. into "KONIFAIR INVESTMENTS SPF S.à r.l." and subsequently to modify article 2 of the Articles, so that article 2 of the Articles will be read as follows:

Art. 2. "The Company will exist under the name of KONIFAIR INVESTMENTS SPF S.à r.l."

Second resolution

The meeting decides to change the Company's current status from a société de participation financière (Soparfi) to a société de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequently to amend article 3 of the Articles, so that article 3 of the Articles will be read as follows:

Art. 3. "The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the Luxembourg law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the Luxembourg law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la KONIFAIR INVESTMENTS S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 151.280 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx le 16 décembre 2009, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 24 mars 2010, numéro 625.

L'Assemblée est ouverte à 8.30 heures et M. Yannick Deschamps, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur toutes les parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifier les statuts de la Société (les «Statuts») afin de la transformer de société de participation financière (Soparfi) en société de gestion de patrimoine familial comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de Konifair Investments S.à r.l. en Konifair Investments SPF S.à r.l. et modification subséquente de l'article 2 des Statuts.

2. Transformation de la société de participation financière (Soparfi) en société de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 3 des Statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de Konifair Investments S.à r.l. en KONIFAIR INVESTMENTS SPF S.à r.l. et de modifier en conséquence la teneur de l'article 2 des Statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

Art. 2. «La Société prend la dénomination sociale de KONIFAIR INVESTMENTS SPF S.à r.l.»

2^{ème} Résolution

L'assemblée décide de procéder à la transformation de la Société de son statut actuel de société de participation financière (Soparfi) en société de gestion de patrimoine familial (Spf) et d'amender en conséquence la teneur de l'article 3 des Statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

Art. 3. «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites établies par la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21435. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066283/126.

(110074933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2011 à 11.00 heures

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Joseph WINANDY,

Koen LOZIE,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler la mandat de Commissaire aux Comptes de:

The Clover

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068255/21.

(110075356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Stratégie et Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 158.082.

—
Résolution de l'Associé unique prise à Luxembourg en date du 21 mars 2011:

L'Associé unique a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg au 58, rue des Celtes - L-1318 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011068634/15.

(110075591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

ANAUDINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.290.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068269/13.

(110075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Brun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.014.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011:

- la démission des administrateurs Birefield Holdings Limited, Starbrook International Limited and Waverton Group Limited a été acceptée

- la nomination en leur remplacement des nouveaux administrateurs M. Karim Van den Ende, M. Joseph Collaro et Mme Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2015, a été acceptée

- la démission du commissaire aux comptes Rothley Company Limited a été acceptée

- la nomination en son remplacement du nouveau commissaire aux comptes KV Associates S.A. avec siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2015 a été acceptée

- le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg a été accepté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011068288/22.

(110075535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068274/10.

(110075614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

E-Lisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 110.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61891 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068364/10.

(110075575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.247.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 09 juin 2010 que:

Les mandats des administrateurs à savoir Messieurs Raymond LIES, Franz SCHILTZ, Claude SEYWERT et Frank WAGENER sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale du 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2011068323/13.

(110075570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.279.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of May.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg)..

Is held an extraordinary general meeting of the partners of Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 158.279 (NIN 2011 2400 576),

which principal establishment and centre of main interests has been transferred to Mamer by deed of the undersigned notary on the 14th of January 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the partners present or represented and the number of parts held by each of them are shown on an attendance list signed by the partners or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the parts are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting of which the partners have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the central administration and place of effective management of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of paragraph 2.3. of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. (paragraph 2.3). The company has its central administration and place of effective management in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the central administration and place of effective management of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Amendment of paragraph 13.1. of article 13 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 13. (paragraph 13.1). The meeting of the board of managing directors shall be held in Luxembourg.

4.- Acceptance of the resignation of the current manager with discharge for the execution of its mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN and Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING as managers A of the company for a unlimited period.

6.- Appointment of the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as managers B of the company for a unlimited period.

7.- Decision that the company will be validly bound by the joint signatures of a manager A with a manager B.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the central administration and place of effective management of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend paragraph 2.3. of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. (paragraph 2.3). The company has its central administration and place of effective management in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the central administration and place of effective management of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to amend paragraph 13.1. of article 13 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 13. (paragraph 13.1). The meeting of the board of managing directors shall be held in Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current manager and grants him discharge for the execution of its mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as managers A of the company for an unlimited period:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as managers B of the company for an unlimited period:

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Seventh resolution

The meeting decides that the company will be validly bound by the joint signatures of a manager A with a manager B.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.279 (NIN 2011 2400 576),

dont le siège administratif et de direction effective a été transféré à Mamer, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les associés présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège administratif et de direction effective de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du paragraphe 2.3. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (paragraphe 2.3). La société a son administration centrale et son siège social réel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2.- Décision de fixer l'adresse du siège administratif et de direction effective de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Modification du paragraphe 13.1 de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. (paragraphe 13.1). Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg.

4.- Acceptation de la démission du gérant actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN et Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING en tant que gérants de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.

6.- Nomination de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que gérants de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

7.- Décision que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège administratif et de direction effective de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le paragraphe 2.3. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (paragraphe 2.3). La société a son administration centrale et son siège social réel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège administratif et de direction effective de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 13.1 de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. (paragraphe 13.1). Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de catégorie A de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérants de catégorie B de la société pour une durée indéterminée:

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Septième résolution

L'assemblée décide que la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011068234/160.

(110075244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Clinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.360.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2011, que M. Philip Massonnet, Administrateur, a changé d'adresse de domicile au 29, rue du Rhône - CH-1204 Genève - Suisse.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011068333/11.

(110075579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.393.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 28/04/2011, et accepté au registre sous le N: L110065012

Le bilan modifié au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011068380/12.

(110075550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Happy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.532.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Messieurs René SCHLIM et Marco NEUEN de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011068454/19.

(110075541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2008

Première résolution: Nomination du Président

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gilles COREMANS, demeurant professionnellement 6B, route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG comme Président du Conseil.

Référence de publication: 2011068653/11.

(110075563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2011

En date du 16 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sigeri Diaz Della Vittoria Pallavicini, de Monsieur Giacomo Scribani Rossi et de Monsieur Moataz El-Sherif en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GWM SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011068449/16.

(110075608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

E-Lisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 110.604.

L'an deux mille onze, le 5 mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "E-LISA S.à r.l.", ayant son siège social à 22-24 rue du Dix Octobre, L-7243 Bereldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110.604, constituée suivant acte reçu le 13 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 30 du 5 janvier 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "E-LISA SOFTWARE LIMITED", une société de droit britannique ayant son siège social au 64, Baker Street, W1U 7GB Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 5553808, ici représentée par Monsieur Jamel HOUHOU, agissant en sa capacité de Director.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de services, conseil (consulting), conception, engineering en informatique ainsi que le conseil en recrutement.

La société aura également pour objet l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra également mener, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. HOUHOU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mai 2011. Relation: LAC/2011/20760. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011068365/52.

(110075576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

I.T. Türk, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.249.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011068465/13.

(110075482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.294.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068521/10.

(110075565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 13 avril 2011

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de Monsieur Paul ZIMMER demeurant rue Marcel Noppeney à L-7378 Bofferdange en tant qu'Administrateur. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de l'an 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Pour la société

Romain Rossetti / Alain Hauglustaine

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011069780/17.

(110076776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Bosko APL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 118.185.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077626/10.

(110084171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.
